



Le choix de la CGT est celui d'une école publique, libre et laïque dont l'objectif premier est la réussite de toutes et de tous en matière d'éducation, de qualification et d'émancipation.
La CGT est engagée dans les luttes avec tous les personnels :
L'éducation est notre priorité.

Du 27 novembre au 4 décembre 2014
ELECTIONS PROFESSIONNELLES



“ POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL, NON À L'AUSTÉRITÉ
OUI À UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ, **votez CGT** ”



L'austérité imposée impacte fortement les services publics dont l'Education nationale. Les conditions de travail des personnels se dégradent de façon importante sous l'effet des réformes successives. Le service de Vie Scolaire ne doit pas être l'endroit où l'on expérimente la déréglementation, ni celui de la précarité, mais un véritable enjeu au sein d'un service public de l'Education nationale fort. La vie scolaire est un lieu d'accueil, d'écoute, de vie de l'établissement qui fonctionne en permanence. Elle gère tout ce qui est en dehors du temps de classe. Dans le cadre de l'école émancipatrice que nous voulons, l'enjeu est d'importance !



CPE : un métier éducatif tourné vers la pédagogie

Pour la CGT Educ'action, le métier de CPE est d'abord d'ordre **pédagogique** basé sur l'accueil, l'écoute et le suivi individualisé des jeunes, l'élève est au cœur **des pratiques professionnelles** des CPE. Ils/Elles n'ont jamais été des chefs de service de la Vie Scolaire, mais bien leurs animateurs-trices qui assument pleinement ces missions de vie scolaire, avec l'ensemble des personnels de l'équipe. Animer une équipe cela veut dire qu'aucun rapport hiérarchique ne doit exister entre les AEd et les CPE. C'est pour cela que la **CGT Educ'action** s'est opposée au protocole d'inspection des CPE, à la dérive managériale qui cherchait à faire des CPE des adjoint-e-s aux chefs d'établissement par l'intermédiaire des notions de « pilotage » et de « projet vie scolaire ».

Pour une amélioration des conditions de travail

Cela doit passer par une réelle diminution des effectifs élèves que chaque CPE a en responsabilité, ainsi que par une réelle diminution **du temps de travail : 35 heures hebdomadaires sur 36 semaines** et une semaine de préparation de la rentrée scolaire.

Les 35 h doivent être réellement TTC (toutes tâches confondues) dans tous les établissements : conseils de classe, réunions des différentes instances (CESC, CVL, CHS...), encadrement des activités (Maison Des Lycéens, Foyer Socio-Educatif...), rencontre avec des partenaires extérieurs.

La **CGT Educ'action** revendique la récupération pleine et entière des heures effectuées en cas de dépassement exceptionnel. **Les CPE doivent disposer d'une vraie autonomie dans la gestion de leur temps de travail dans le cadre des 35 h.**

Pour une formation initiale et continue des CPE, centrée sur l'éducatif et le pédagogique

La politique de masterisation place nos futur-e-s collègues dans des conditions d'apprentissage du métier extrêmement pénibles, l'année de stage. La formation initiale doit être un temps de réflexion et d'analyse professionnelle. Les stagiaires ne doivent pas être utilisé-e-s comme moyens de fonctionnement.

La **CGT Educ'action** réaffirme donc la nécessité de nommer toutes et tous les stagiaires en surnombre dans l'établissement de leur conseiller-ère pédagogique avec une formation alliant théorie et pratique et un maximum de présence de 12 h hebdomadaires en établissement.

Revendiquer avec la CGT Educ'action, c'est lutter pour :

La création d'emplois statutaires pour toutes les catégories de personnels.

La titularisation sans condition de concours ni de nationalité, avec une formation adaptée, de tous les non-titulaires.

L'amélioration de nos conditions de travail (réduction du temps de travail, respect de nos missions, prise en compte de la santé au travail).

Une revalorisation pour toutes et tous du traitement [rattrapage immédiat à hauteur de 400 € par mois, soit 90 points de point d'indice, pas d'augmentation individuelle au mérite, pas de rémunération en dessous de 2300 euros (1800 euros net)].

Pour le public et le privé, une retraite à 60 ans ou après 37,5 ans maxi, avec prise en compte des années d'études et de la pénibilité, équivalent à 75 % du meilleur salaire ou traitement.

L'égalité femmes/hommes dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.

Voter **CGT Educ'action**, c'est voter pour la **CGT**, première organisation syndicale interprofessionnelle, c'est placer le combat pour un service public d'éducation de qualité au cœur des luttes sociales.

Avec les élu-e-s CGT, faites entendre votre voix, faites vivre vos droits

Du 27 novembre au 4 décembre 2014 VOTEZ CGT !

Ce que veut la CGT

- **La pleine reconnaissance du caractère éducatif de la vie scolaire.**

- **Une augmentation du nombre de postes** ouverts aux concours CPE, un **recrute-ment** massif pour compenser les pertes...

 - 1 CPE au minimum par éta-

 - 1 CPE pour 250 élèves, 1 pour 200 en zone difficile.

 - 10 classes maximum à suivre par CPE

- Une véritable **brigade de CPE remplaçant-e-s.**

- **Une formation continue** de qualité, sur le temps de travail afin de mieux répondre aux évolutions du terrain et pour « mettre à jour » les pratiques professionnelles.

- **Une réduction du temps de travail** (35 heures effectives hebdomadaires **T.T.C** sur 36 semaines).

Vu, les candidat-e-s